

Mandelieu-La Napoule

Casino : les élus favorables au renouvellement de l'autorisation des jeux

Une heure. C'est la durée du premier conseil municipal de l'année qui s'est tenu hier matin.

« Il s'agit d'un conseil léger (18 délibérations à l'ordre du jour, Ndlr) et purement administratif qui concerne essentiellement des dossiers fonciers ou de partenariat. Il est rendu obligatoire par les dernières décisions modificatives des budgets annexes des activités nautiques et de l'assainissement qui doivent être votées avant le 21 janvier », expliquait le maire. Henri Leroy, en ouverture de séance.

La plupart des délibérations ont été votées à l'unanimité et sans discussion. Notamment les deux points à l'ordre du jour qui, selon le premier magistrat, étaient les plus importants : l'avis du conseil municipal sur le renouvellement

d'exploitation des jeux du Pullman Cannes Mandelieu Royal Casino et le lancement de la procédure d'appel d'offres du nouveau marché de collecte des ordures ménagères et assimilés.

Trois millions de recettes pour la ville

À propos du casino, Henri Leroy rappelait que « les recettes prévisionnelles procurées par les jeux pour 2010 s'élèvent à 3 millions d'euros inscrits au budget. » C'est la première adjointe, Monique Robory-Devaye, qui a détaillé cette délibération qui concerne les jeux de poker, black Jack, roulette anglaise, Craps, Punto Banco, Stud Poker, jeux de boule et 200 machines à sous. Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation est demandé pour 5



ans, jusqu'au 27 février 2015.

L'élu d'opposition de droite, Jean-Claude Castillo, a fait remarquer que la délibération mandolocienne ne comptait que 7 jeux, alors que le préfet parle de 9. Un rectificatif a donc été apporté par les services de la ville.

Des déchets... plus verts

À propos de la collecte des déchets, le premier magistrat soulignait que « l'actuel marché arrive à expiration le 31 mai prochain. C'est donc l'occasion d'élaborer un cahier des charges innovant en conformité avec l'Agenda 21 de la com-

mune et du Grenelle de l'environnement : développer davantage le tri sélectif volontaire pour une meilleure valorisation. »

Cette fois c'est Pierre De-caux, adjoint à l'environnement qui a détaillé cette délibération : « Le marché de la collecte des déchets et assimilés passé avec la société Véolia Propreté prend fin le 31 mai prochain. Il convient dès à présent de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour un nouveau marché de collecte d'une durée de 5 ans, prolongeable deux fois un an, dont le montant annuel est estimé à 2 M€ HT. »

M.L.M.

L'autorisation d'exploitation des jeux au Pullman Cannes Mandelieu Royal Casino de La Napoule arrive à échéance. L'avis des édiles mandolociens était demandé dans le cadre d'un renouvellement pour une période de 5 ans, à compter du 28 février 2010 et jusqu'au 27 février 2015.

(Photo archives A.B.-I.)

L'opposition réagit

Les réactions de l'opposition de droite ne sont pas venues des deux délibérations les plus importantes pour la majorité, mais de deux autres points à l'ordre du jour contre lesquels ils ont voté.

- À propos de la convention d'occupation précaire (durée : 11 mois. Loyer : 900 €/mois) de

parcelles communales par la société Algora (spécialisée dans l'enlèvement, le traitement et la valorisation de tous les déchets liquides et solides), Bernard David a estimé que cela n'était pas judicieux. « Cette jeune société traite également des cuves à mazout et des hydrocarbures. Son installation se fera près de

zones d'habitations et d'un collège. » Jacques Berthelot a précisé que les parcelles communales étaient situées sur une zone industrielle.

- La révision simplifiée du Plan local d'urbanisme en vue d'une extension de la Zone d'activités de La Siagne a fait réagir Claude Gantois (opposition de droite) pas convaincu par les explications de Jacques

Berthelot, qui précisait que cette extension permettra notamment « l'implantation de la société Algora qui envisage un centre de tri et de valorisation, ainsi qu'une déchetterie à terme ». L'élu de l'opposition affirmait : « La vallée de la Siagne est l'un de nos derniers espaces naturels. En matière de traitement des déchets, nous sommes pourvus. Nous sommes favorables au

traitement des déchets au plus près des communes qui les produisent, mais dans le cadre de l'intercommunalité. Cette vallée ne doit pas devenir le théâtre de rivalités stériles. » Et faisant allusion au projet « d'un immense complexe commercial », il concluait : « Modifier le PLU ? Pourquoi pas, mais avec cohérence et dans la concertation. »